



## VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

### AVIS PUBLIC

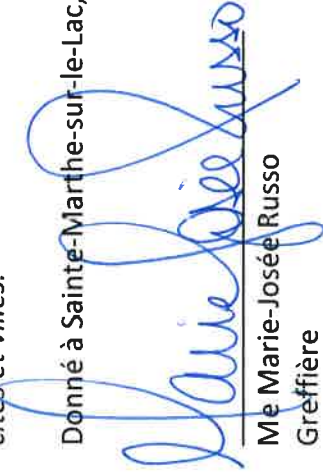
#### ADOPTION DU BUDGET 2020

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le budget pour l'exercice financier 2020 de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac ainsi que le programme d'investissements 2020-2021-2022 seront adoptés lors de la séance extraordinaire du conseil municipal qui se tiendra le **samedi 29 février 2020, à 9h00**, au centre communautaire, situé au 99 rue de la Mairie à Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

Que les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance extraordinaire, porteront exclusivement sur le budget et le programme d'investissements.

Que le présent avis est donné conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

Donné à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, ce 21<sup>e</sup> jour du mois de février 2020.



Me Marie-Josée Russo  
Greffière